

Convention de revitalisation

Soutien financier aux investissements et à la création d'emplois en Seine-Saint-Denis



Auchan



Suite à un projet de réorganisation, l'entreprise Auchan a signé une convention de revitalisation avec l'Etat et son représentant, le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Objectif : soutenir le développement et la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois durables sur le territoire.

En quoi consiste le dispositif mis en place ?

Un **fonds de subvention à destination des TPE et PME** est créé à l'échelon départemental. Ce fonds a pour vocation de soutenir les investissements productifs des entreprises en participant à leurs financements et ainsi favoriser la création d'emplois. Les aides sont attribuées selon les conditions suivantes :

Présenter un **projet de développement** aboutissant à la **création de 5 emplois minimum** sur la période 2022 – 2024 ;

Le montant de la subvention est déterminé au regard des investissements présentés et **ne pourra pas dépasser 50% de leurs valeurs et 20 000€ au total ;**

Les emplois éligibles sont les créations en **CDI et CDD de plus de 6 mois.**

Les modalités de versement des subventions pourront être adaptées au cas par cas par le comité d'engagement.

Cette aide privée vient en complément des financements disponibles auprès des collectivités locales et des autres partenaires financiers.

**QUI
CONTACTER ?**

Arnaud de JORNA
07 60 76 15 17
arnaud.dejorna@lhh.com

LHH